

# Formation Immobilier n° 3

## Le RGPD

DURÉE : 7 HEURES

---



## **PROGRAMME DE FORMATION**

Programme de formation prévu par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Intitulé de la formation : Formation loi Alur

Thématique : Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

Compétences :

L'acquisition de compétences visées par la formation loi Alur dans sa thématique « RGPD » se décompose en 5 parties que nous verrons plus en détail ci-dessous.

La formation répond aux obligations de formation des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières prévues par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

La formation vise l'acquisition de connaissances nécessaires liées à l'exercice de la profession d'acteur immobilier ainsi que les différents marchés dans le domaine de l'immobilier.

Public visé :

Toute personne exerçant en tant que professionnel de l'immobilier. Il n'y a pas de condition de diplôme ou de niveau d'étude. La formation s'adresse uniquement à des personnes en cours d'activité.

Prérequis :

Les modalités d'accès à cette formation n'exigent aucune connaissance spécifique.

La formation étant en e-learning, les stagiaires ont besoin d'un ordinateur / tablette et d'une connexion internet.

Durée de la formation : Il est prévu une durée de 7 heures pour cette thématique.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Les moyens pédagogiques de déploiement de la formation se feront sur un enseignement en e-learning.

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à [support@espace-elearning.fr](mailto:support@espace-elearning.fr), par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil e-learning (question posée en direct).

Modalités d'évaluation :

Dans le cadre d'une évaluation sommative et terminale, le contrôle des acquis portera sur un questionnaire, de 10 questions, à choix multiple (QCM). Cette évaluation impose une obligation de 70% de bonnes réponses afin de valider la formation.

Taux de réussite à la formation :

Le taux de réussite pour cette formation est supérieur à 95%.

Cliquez sur le lien pour consulter le détail des taux de réussite par formation : [Statistiques formations](#)

# Programme

## **1ÈRE PARTIE : LES GRANDS PRINCIPES DU RGPD**

- 1.Qu'est-ce que le RGPD ?
- 2.Quelques définitions
- 3.Les principes-clés du RGPD
- 4.Le RGPD, une contrainte mais aussi une opportunité pour les professionnels

## **2ÈME PARTIE : COMMENT RÉALISER SA MISE EN CONFORMITÉ ?**

- 1.Désigner un délégué à la protection des données
- 2.Recenser vos données et vos traitements
- 3.Faire le tri dans vos données
- 4.Respecter le droit des personnes
- 5.Sécuriser vos données
- 6.Créer un dossier de mise en conformité au RGPD

## **3ÈME PARTIE : FICHES PRATIQUES**

- 1.Le consentement
- 2.La conservation des données
- 3.La portabilité des données
- 4.Réagir à une violation de données à caractère personnel
- 5.L'analyse d'impact



## **4EME PARTIE : LE CONTROLE DE LA CNIL**

- 1.La CNIL
- 2.Les contrôles de la CNIL
- 3.Les sanctions en cas de non-conformité

## **5EME PARTIE : LES EVOLUTIONS RECENTES DU RGPD**

